




Office national
de l'énergie

National Energy
Board


Office national de l'énergie

2013 - 2014

Rapport sur les plans et les priorités



Gaétan Caron
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie



L'honorable Joe Oliver, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles

Canada

Table des matières

Message du président et premier dirigeant	1
Section I : Survol de l'organisation.....	3
Raison d'être.....	3
Responsabilités.....	3
Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes (AAP)	4
Priorités organisationnelles.....	5
Analyse des risques.....	8
Sommaire de la planification.....	10
Profil des dépenses	11
Budget des dépenses par crédit voté	12
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique.....	13
Résultat stratégique	13
Programme : Réglementation de l'énergie	13
Programme : Information sur l'énergie.....	17
Programme : Services internes	18
Section III : Renseignements supplémentaires	19
Principaux renseignements financiers.....	19
États financiers prospectifs	20
Liste des tableaux renfermant des renseignements supplémentaires.....	20
Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations	20
Section IV : Autres sujets d'intérêt.....	21
Pour nous joindre	21
Renseignements supplémentaires.....	21

Message du président et premier dirigeant

Le dernier exercice de l'Office national de l'énergie a été marqué par la modification de sa loi constitutive, une insistance toujours plus grande sur la sécurité et la poursuite de ses efforts pour favoriser la participation des populations du Nord aux débats sur les enjeux qui les concernent.

L'adoption de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable* a modifié la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (Loi sur l'ONÉ) de façon importante pour la première fois depuis son entrée en vigueur. Ces modifications procurent à l'Office de nouveaux outils pour accroître l'efficacité et la prévisibilité de sa réglementation visant les promoteurs et le public, en fixant des délais précis afin d'examiner les demandes qui lui sont soumises. Avec l'adoption des modifications par le Parlement, l'Office dispose désormais de 15 mois pour étudier les demandes visant des installations. C'est à moi qu'a été confiée la responsabilité de veiller au respect des délais d'exécution prescrits; l'Office est bien placé pour traiter le flot continu de demandes importantes qui lui sont présentées.



La Loi sur l'ONÉ a aussi été modifiée de façon à préciser ce sur quoi l'examen de l'Office devra porter quand une demande de licence d'exportation de gaz lui sera soumise. En pareille situation, il devra uniquement se demander si la quantité de gaz à exporter est excédentaire aux besoins des Canadiens, en tenant compte des tendances en ce qui a trait aux découvertes de ressources. Cette façon de faire assurera à la population canadienne les ressources nécessaires pour satisfaire ses besoins propres.

Au cours du prochain exercice, la sécurité et la protection de l'environnement demeureront au cœur des priorités de l'Office. Dans le cadre de son plan de *Développement responsable des ressources*, le gouvernement du Canada a accordé à l'Office des fonds supplémentaires pour recruter de nouveaux employés, accroître de 50 % le nombre de ses inspections annuelles des sociétés de son ressort et doubler le nombre d'audits exhaustifs. À compter de juillet, les sanctions administratives pécuniaires donneront à l'Office un nouvel outil pour veiller à la conformité et à l'application de la réglementation. Grâce à ces sanctions, l'Office pourra imposer des pénalités financières aux sociétés, entrepreneurs et particuliers coupables d'infractions aux lois sur la sécurité et la protection de l'environnement.

Les attentes de l'Office en ce qui a trait à ses exigences en matière de culture organisationnelle de sécurité et de systèmes de gestion efficaces occuperont aussi une place prépondérante au cours du prochain exercice. Au nombre de ces exigences, il convient de noter la désignation d'un dirigeant dans les différentes sociétés qui sera personnellement responsable du système de gestion et des résultats se rattachant à la sécurité et à la protection de l'environnement. L'Office réalisera également le dernier engagement qu'il avait pris dans

le cadre de son plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement en étant l'hôte du Forum sur la sécurité en juin prochain. Parmi les principaux thèmes qui seront abordés à cette occasion, mentionnons le leadership des entreprises dans la création et le maintien d'une culture de sécurité, l'intégration d'une telle culture dans les systèmes de gestion et la prise de mesures efficaces du rendement en la matière. Je crois fermement que ces mesures serviront d'assises à l'instauration d'une culture de la sécurité mieux ancrée à la grandeur de l'industrie.

Enfin, l'établissement de liens de confiance avec les populations et les organismes du Nord continuera d'être une priorité de l'Office. Cet effort prendra la forme d'une incitation à faire participer tous les acteurs, qu'ils soient jeunes ou âgés, ou qu'il s'agisse d'organismes issus des revendications territoriales. L'Office entend demeurer à l'écoute de ceux qui connaissent le mieux et qui aiment le plus le Nord avant d'examiner toute demande de mise en valeur des ressources dans cette région.

Les changements ont été nombreux à l'Office au cours du dernier exercice. D'autres changements stimulants sont à prévoir durant l'exercice qui vient, au cours duquel nous continuerons à travailler résolument dans l'intérêt public, en protégeant et en incarnant les valeurs de la population canadienne que nous servons.

Le président et premier dirigeant,

Gaétan Caron
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie

Section I

Survol de l'organisation

Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un tribunal quasi judiciaire indépendant de compétence fédérale créé en 1959 afin de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique, en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Responsabilités

La *Loi sur l'Office national de l'énergie* définit les principales responsabilités de l'Office, soit de réglementer :

- la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières internationales ou les limites d'une province, de même que les droits et tarifs de transport s'y rapportant;
- la construction et l'exploitation de lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées;
- les importations et exportations de gaz naturel et les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel, de produits pétroliers raffinés et d'électricité.

L'Office assume aussi des responsabilités en ce qui a trait à la réglementation des opérations d'exploration et de production de pétrole et de gaz sur le territoire domanial¹ qui n'est pas, par ailleurs, assujéti à un accord fédéral-provincial. Ces responsabilités de nature réglementaire lui sont accordées par la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*.

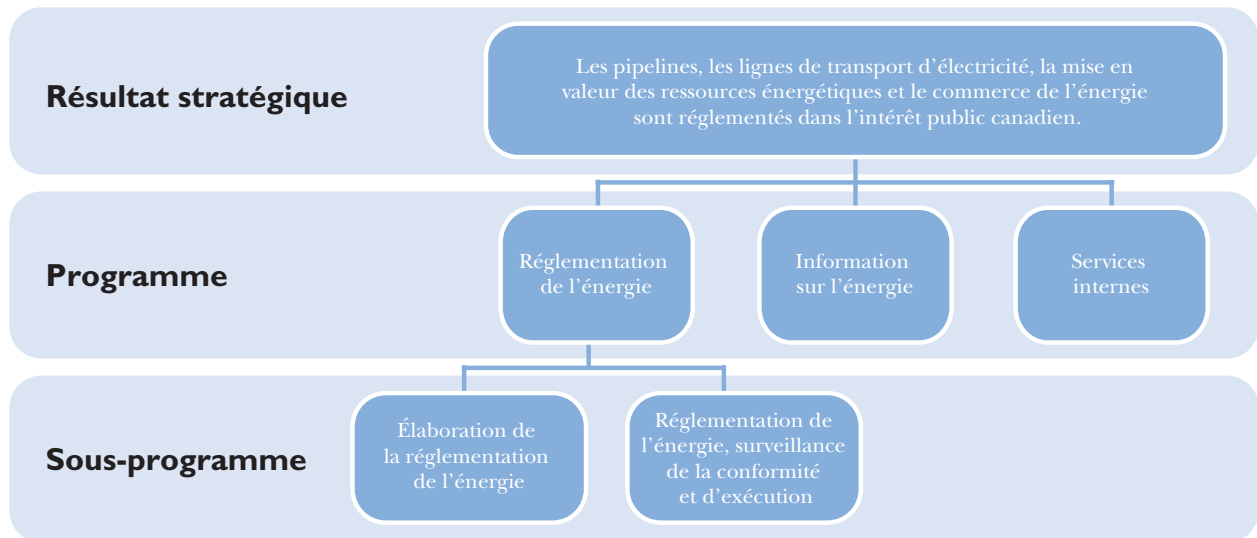
Dans le cadre de son examen d'une demande visant des installations et des activités de son ressort, l'Office réalise une évaluation environnementale. Pour certains projets, celle-ci est exigée par des lois fédérales, comme la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012*, la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du MacKenzie*, la *Convention définitive des Inuvialuit* et l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Par ailleurs, le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de santé et de sécurité afin d'assurer le respect de la partie II du *Code canadien du travail*, pour ce qui est des installations et des activités réglementées par l'Office.

L'Office surveille également les divers volets de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques qui relèvent du gouvernement fédéral. Il rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

¹ Dans le présent Rapport sur les plans et priorités, « territoire domanial » désigne les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et les zones sous-marines, hors provinces, dans la mer territoriale ou le plateau continental du Canada, à l'exclusion de la zone adjacente, au sens de l'article 2 de la *Loi sur le Yukon*.

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

L'organigramme qui suit présente la structure de l'Office en ce qui a trait à son résultat stratégique et à l'architecture d'alignement des programmes. Les programmes et les sous-programmes de l'Office visent à lui permettre d'atteindre son résultat stratégique.



Priorités organisationnelles

Les priorités organisationnelles qui suivent retiendront principalement l'attention de l'Office et emploieront l'essentiel de ses ressources durant l'exercice. Ces priorités et les plans qui s'y rattachent visent à donner à l'Office les moyens pour continuer à atteindre son résultat stratégique.

Priorité	Type	Programme
Amélioration constante des résultats liés à la sécurité et à l'environnement	Déjà établie	Réglementation de l'énergie
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> La sécurité et la protection de l'environnement constituent des priorités de la plus haute importance pour l'Office. En sa qualité d'organisme de réglementation fédéral indépendant, l'Office réglemente la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique dans l'intérêt public, en vertu du mandat conféré par le Parlement du Canada. <p>Plans en vue de donner suite à la priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des modifications apportées à la Loi sur l'ONÉ résultant du plan de <i>Développement responsable des ressources</i> du gouvernement auquel a donné vie l'entrée en vigueur de la <i>Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable</i> et le Plan d'action économique (2012) : <ul style="list-style-type: none"> hausse du nombre d'inspections et d'audits exhaustifs; élaboration et mise en application de sanctions administratives pécuniaires (SAP). Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement, afin d'encourager la création et le maintien d'une culture de sécurité. L'Office accueillera le Forum sur la sécurité en juin 2013. Parmi les principaux thèmes qui seront abordés à cette occasion, mentionnons le leadership des entreprises dans la création et le maintien d'une culture de sécurité, l'intégration d'une telle culture dans les systèmes de gestion et la prise de mesures efficaces du rendement en la matière. Mise au point d'un système de gestion des données pour améliorer la collecte et l'analyse des données sur le rendement des pipelines et les causes des situations dangereuses et des cas de non-conformité. Ce mécanisme comprend de nouvelles mesures avancées du rendement et des méthodes d'analyse, ainsi que des systèmes d'information améliorés pour le traitement des données. Grâce à ce système, l'Office pourra mieux choisir les volets nécessitant une plus grande attention sur le plan de la réglementation, modéliser le risque en vue de la vérification de la conformité et vérifier les progrès réalisés pour constamment améliorer les résultats en matière de sécurité et de protection de l'environnement. 		

Priorité	Type	Programme
Un cadre de réglementation solide pour le Nord	Déjà établie	Réglementation de l'énergie
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>L'Office est l'organisme fédéral de qui relève la réglementation des opérations d'exploration et de production pétrolières et gazières sur le territoire domanial² qui n'est pas, par ailleurs, assujéti à un accord fédéral-provincial. En 2011, l'Office a procédé à un examen en profondeur de son cadre de réglementation pour les forages extracôtiers dans l'Arctique canadien, ce qui a débouché sur l'établissement d'exigences de dépôt pour ces forages (revue du dossier arctique). Au cours de ce processus, l'Office s'est engagé à examiner et à renforcer son cadre de réglementation pour le Nord, afin de garantir que ses décisions futures concernant les demandes de forage tiendront compte de la sécurité des travailleurs et du public, ainsi que de la protection de l'environnement.</p> <p>Plans en vue de donner suite à la priorité</p> <p>En plus d'accorder à l'Office un mandat juridique clair et le pouvoir dont il a besoin pour réglementer l'industrie, son cadre de réglementation ferme repose sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le respect des engagements pris durant la revue du dossier arctique; • la poursuite de ses efforts pour mériter la confiance des populations du Nord et pour bâtir sa crédibilité auprès des organismes de la région grâce à invitation continue à participer à ses travaux; • l'établissement d'attentes mieux définies à l'égard des sociétés réglementées par l'élaboration de lignes directrices; • l'uniformisation des outils de surveillance afin de vérifier et d'exiger la conformité, en améliorant son programme en la matière. 		

2 Dans le présent Rapport sur les plans et priorités, « territoire domanial » désigne les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et les zones sous-marines, hors provinces, dans la mer territoriale ou le plateau continental du Canada, à l'exclusion de la zone adjacente, au sens de l'article 2 de la *Loi sur le Yukon*.

Priorité	Type	Programme
Une organisation souple et efficiente, capable de s'acquitter des priorités nouvelles et continues	Déjà établie	Services internes Réglementation de l'énergie
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les modifications apportées à la Loi sur l'ONÉ résultant du plan de <i>Développement responsable des ressources</i> du gouvernement auquel a donné vie la <i>Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable</i> a imposé à l'Office des délais d'exécution prescrits pour étudier les demandes et une obligation de veiller au traitement expéditif de celles-ci. • Une organisation souple est essentielle pour atteindre le but stratégique et respecter les priorités de manière efficace et efficiente. • Une intensification des activités de l'industrie entraîne une augmentation sans précédent de la demande pour les services de l'Office. <p>Plans en vue de donner suite à la priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le processus de planification intégrée de l'Office pour mieux affecter les ressources financières et humaines aux activités et aux résultats. • Renforcer les processus de gestion du risque et leur intégration à la planification stratégique de l'Office. • Évaluer les besoins actuels et émergents en matière de ressources et y donner suite grâce au cadre de ressource en matière de réglementation de l'Office. • Mettre à jour le plan de continuité des activités pour éviter que des événements extérieurs compromettent la prestation des services essentiels. • Instaurer de nouvelles méthodes de travail pour renforcer les processus et simplifier les tâches, par exemple l'amélioration du système de demande en ligne. • Améliorer les services aux clients internes en adoptant de nouvelles normes de service et une méthode intégrée de prestation de services. • Renforcer la capacité de gestion stratégique des enjeux. • Faire appel à des comités consultatifs multilatéraux, comme le groupe chargé des questions foncières. 		

Analyse des risques

À l'heure actuelle, environ 73 000 kilomètres de pipelines et 1 400 kilomètres de lignes de transport d'électricité au Canada sont soumis à la réglementation de l'Office. En 2011, ces pipelines ont transporté vers des clients canadiens et d'exportation du pétrole brut et d'autres hydrocarbures d'une valeur approximative de 104,8 milliards³ de dollars. Au cours de la même année, les lignes internationales de transport d'électricité du ressort de l'Office ont permis l'importation et l'exportation d'énergie pour une valeur estimative de 2,1 milliards de dollars. L'Office assume aussi des responsabilités en ce qui a trait à la réglementation des opérations d'exploration et de production de pétrole et de gaz et des activités connexes sur le territoire domaniaal⁴ qui n'est pas, par ailleurs, assujéti à un accord fédéral-provincial.

Afin de constamment améliorer les mécanismes de prise de décisions et de favoriser l'adoption de saines méthodes de gestion, l'Office intègre la gestion du risque à toutes ses fonctions. Cette intégration se fait aussi bien sur le plan stratégique qu'opérationnel. Le lecteur trouvera ci-dessous les principaux risques stratégiques qui touchent l'Office à la grandeur de l'organisation, ainsi que les mesures d'atténuation qui sont prises. Les risques énumérés peuvent tous nuire à l'atteinte de son résultat stratégique et aux résultats attendus du programme.

Protection de l'environnement et sécurité : Il y a un risque qu'un incident mettant en cause des activités d'une société réglementée par l'Office se traduise par des blessures à des personnes ou des dommages à l'environnement. Cela aurait des effets néfastes pour les Canadiens touchés. Par ailleurs, un tel incident minerait la confiance du public envers l'Office, comme organisme de réglementation efficace, et entacherait aussi bien sa réputation que celle du gouvernement du Canada. Pour éviter cela, l'Office met en œuvre un programme de vérification de la conformité tenant compte du risque. Il déploie aussi un plan de mesures correctives pour surveiller les activités de vérification de la conformité et accroît le nombre annuel d'inspections et de vérifications de la sécurité qu'il réalise.

Contraintes en matière de ressources : Il y a un risque que le nombre de demandes et la sollicitation des programmes de l'Office dépassent les prévisions. Les nouveaux délais d'exécution prescrits par la loi pour examiner les demandes exigeront de l'Office qu'il affecte ses ressources de façon appropriée et efficace. À cette fin, l'Office surveillera régulièrement la charge de travail et les priorités et réaffectera ses ressources en conséquence. Les plans de dotation et les prévisions internes concernant les audiences seront réexaminés et révisés périodiquement pour veiller à ce que les ressources soient disponibles et déployées.

3 Chiffre fondé sur les débits annuels et la moyenne annuelle pondérée des prix des produits

4 Dans le présent Rapport sur les plans et priorités, « territoire domaniaal » désigne les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et les zones sous-marines, hors provinces, dans la mer territoriale ou le plateau continental du Canada, à l'exclusion de la zone adjacente, au sens de l'article 2 de la *Loi sur le Yukon*.

Changement à la notion de l'intérêt public : Il existe un risque que l'intérêt du public évolue dans un sens qui rendra l'Office incapable de tenir compte de ces changements à temps dans l'exécution de son mandat au titre de la réglementation. L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes; il s'agit d'un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société. Pour parer à cette éventualité, l'Office suivra l'évolution de l'intérêt public à partir des documents versés en preuve, des rapports, des débats dans les médias et des discussions sur les politiques, ainsi qu'en invitant les parties prenantes à participer pour faire en sorte que leurs points de vue soient entendus. Riche de cette information, l'Office pourra s'adapter aux attentes changeantes du public.

Perte de réputation à titre d'organisme de réglementation : Il y a un risque que l'Office ne parvienne pas à conserver la confiance du public si celui-ci ne juge pas ses actions expertes, efficaces, efficaces et indépendantes. Pour atténuer ce risque, l'Office continuera à rendre des décisions réceptives, impartiales, transparentes et attestées par des preuves. Les processus de gestion des données seront renforcés afin que la fonction de respect de la réglementation demeure solide. L'Office continuera de s'abstenir de commenter les enjeux relatifs à la politique énergétique, puisque son rôle consiste à assurer la mise en œuvre de choix de politiques qui découlent des lois et des règlements. Un nouveau mécanisme de sanctions administratives pécuniaires sera mis en place et donnera à l'Office un nouvel outil pour assurer le respect de la réglementation. Par souci de transparence, les mesures d'application qui seront prises à l'encontre de sociétés seront rendues publiques sur le site Web de l'Office. Il continuera aussi d'afficher sur ce site les documents sur les mesures qu'il prend en matière de conformité lorsque la sécurité ou l'environnement sont en cause.

Incapacité de recruter et de maintenir son personnel en emploi : Il y a un risque que l'Office soit incapable de concurrencer l'industrie et les autres employeurs pour le recrutement et le maintien en emploi du personnel compétent dont il a besoin pour remplir son mandat. Ainsi, l'Office poursuivra la mise en œuvre de sa Stratégie des personnes ainsi que d'autres initiatives dans le domaine des ressources humaines, qui encouragent l'utilisation de saines méthodes de gestion, un recrutement stratégique, des investissements dans les personnes et des principes efficaces d'équilibre entre le travail et la vie privée.

Incapacité d'assurer la prestation efficace des services internes : Il existe le risque qu'une mauvaise concordance entre les services internes et les programmes réglementaires de l'Office se répercute sur sa capacité de gérer de manière proactive l'exécution de ses programmes et de relever les défis présentés à l'interne ou à l'extérieur de l'organisation. Pour atténuer ce risque, l'Office continuera de renforcer ses services internes et ses services administratifs, comme la planification intégrée, la gestion du risque et l'évaluation de programmes. L'Office actualisera aussi son plan de continuité des activités afin que des événements extérieurs ne compromettent pas la prestation des services essentiels.

Sommaire de la planification

Ressources financières (Dépenses prévues, en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
62,4	66,9	65,5	63,3

Ressources humaines (équivalents temps plein - ÉTP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
427,6	423,6	423,6

Tableau récapitulatif de la planification pour les résultats stratégiques (en millions de dollars)

Résultat stratégique	Programme	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013 ⁵	Dépenses prévues			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada ⁶
					2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Réglementation, dans l'intérêt public canadien, des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie	Réglementation de l'énergie	26,9	34,9	37,0	38,6	38,9	36,7	Croissance économique vigoureuse
	Information sur l'énergie	6,3	8,3	8,8	8,1	7,8	7,8	Croissance économique vigoureuse
Total partiel		33,2	43,2	45,8	46,7	46,7	44,5	

5 Le montant doit correspondre aux meilleures estimations du ministère concernant ses sorties de trésorerie, c'est-à-dire les montants qu'il s'attendrait de retrouver dans les comptes publics lors de leur publication.

6 Le lecteur trouvera les renseignements sur la concordance avec les résultats du gouvernement du Canada sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Tableau récapitulatif de la planification pour les services internes (en millions de dollars)

Programme	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013 ⁷	Dépenses prévues		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
Services internes	25,6	21,2	22,6	20,2	18,8	18,8
Total partiel	25,6	21,2	22,6	20,2	18,8	18,8

Tableau récapitulatif de la planification - Total (en millions de dollars)

Résultat(s) stratégique(s), programme(s) ou services internes	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013 ⁸	Dépenses prévues		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
Total	58,8	64,4	68,4	66,9	65,5	63,3

Profil des dépenses

Le financement de l'Office provient de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre environ 90 % des montants consentis à l'Office auprès des sociétés réglementées par ce dernier. Les montants recouverts sont déposés directement dans le Trésor. Ce processus relève du *Règlement sur le recouvrement des frais* pris en vertu de la Loi sur l'ONÉ.

L'analyse de la tendance des dépenses de l'Office révèle une augmentation jusqu'en 2012-2013, puis une diminution progressive.

Pour l'exercice 2011-2012, il y a eu une hausse des dépenses par rapport aux derniers exercices; cela tient à la prise en charge complète du réseau de NGTL et à la dotation des derniers ÉTP supplémentaires. La hausse est également attribuable à des fonds nouveaux qui ont été accordés pour l'initiative de revue des exigences de forage dans l'Arctique.

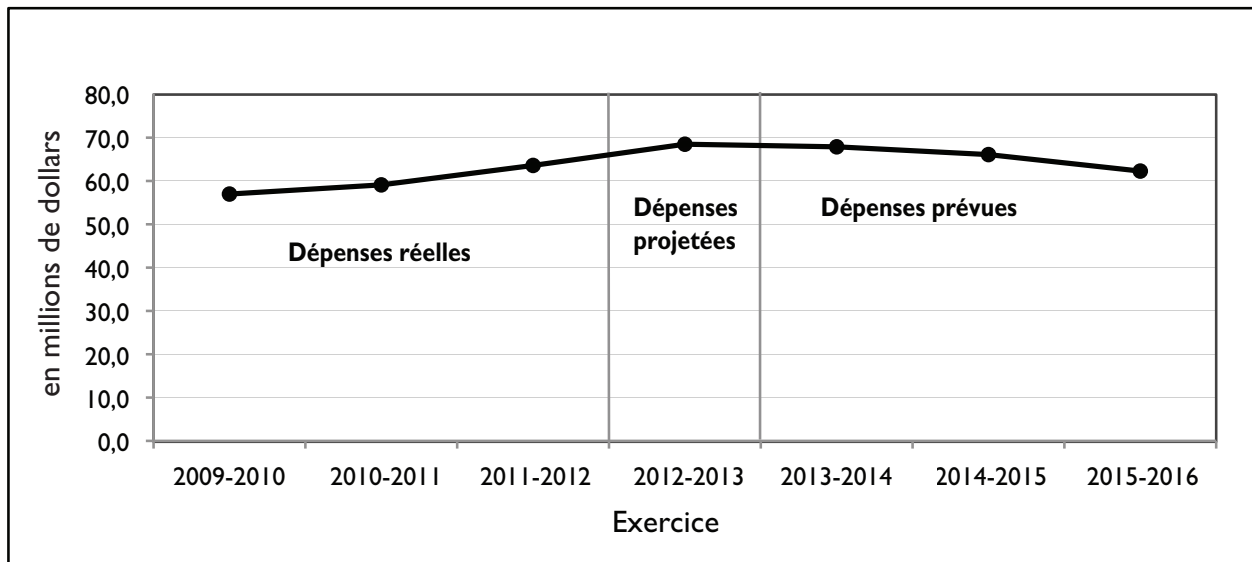
Au cours de l'exercice 2012-2013, l'Office a reçu des fonds supplémentaires pour mener à bien ses programmes de sûreté et de sécurité. Des fonds lui ont aussi été accordés pour couvrir des indemnités spéciales. En l'absence d'une convention collective à l'heure actuelle, ces sommes sont accordées durant l'exercice en cours, ce qui explique qu'ils ne sont pas inclus dans la prévision des dépenses pour l'exercice 2012-2013.

7 Le montant doit correspondre aux meilleures estimations du ministère concernant ses sorties de trésorerie, c'est-à-dire les montants que l'Office s'attendrait de retrouver dans les comptes publics à venir lors de leur publication.

8 Le montant doit correspondre aux meilleures estimations du ministère concernant ses sorties de trésorerie, c'est-à-dire les montants que l'Office s'attendrait de retrouver dans les comptes publics à venir lors de leur publication.

Au-delà de cette échéance, pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015, on prévoit une baisse des dépenses. La réduction totale au chapitre de la dotation et des dépenses provient, en partie, du processus de négociation de la convention collective. L'Office n'a pas reçu, d'emblée, de financement pour maintenir les indemnités spéciales prévues dans la convention collective qui a pris fin en octobre 2011. Les fonds pour les indemnités spéciales sont calculés et accordés dans le cadre du processus de Budgets supplémentaires des dépenses de l'exercice en cours et, par conséquent, ne sont pas inclus dans la prévision des dépenses prévues. Toutes les dispositions futures concernant des indemnités spéciales sont soumises au processus de négociation collective. Toutefois, pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015, la réduction globale des dépenses projetées sera partiellement neutralisée par une hausse des coûts du programme d'aide financière aux participants. Des sommes supplémentaires de 0,75 million de dollars et de 2,2 millions de dollars, respectivement, seront accordées à ce programme pour faire face au nombre élevé d'audiences prévues.

Tendance des dépenses



Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur nos crédits organisationnels, le lecteur peut consulter le [*Budget principal 2013-2014*](#).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

La réglementation des pipelines, des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, dans le respect des droits et des intérêts des parties qui sont touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.

Programme : Réglementation de l'énergie

Ce programme fournit le cadre réglementaire sous le régime duquel l'Office remplit son mandat et atteint une partie de son résultat stratégique. Il permet en particulier l'aménagement et la supervision, pendant tout le cycle de vie, d'une infrastructure énergétique soumise à la réglementation fédérale canadienne. Ce cadre de réglementation inclut des volets comme l'établissement d'attentes envers l'industrie et les autres acteurs, la surveillance de la conformité et le respect des exigences, la mesure du rendement du cadre de réglementation de l'Office et l'insistance sur l'amélioration constante. Le programme est exécuté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, le *Code canadien du travail* ainsi que des règlements et des lignes directrices connexes. La réglementation de l'énergie permet aux Canadiens et Canadiennes de bénéficier d'un approvisionnement énergétique sûr, fiable et efficace.

Sous-programme : Élaboration de la réglementation de l'énergie

Grâce à ce sous-programme, les acteurs du secteur de l'énergie et les intervenants touchés sont informés des attentes au titre de la réglementation pour la mise en valeur et l'exploitation des infrastructures énergétiques, l'exploration pétrolière et gazière ainsi que les activités de mise en valeur dans les régions pionnières et extracôtières. L'Office élabore puis diffuse les règlements, les documents d'orientation et les processus connexes pour que les attentes en matière de réglementation soient claires et utiles. L'Office cherche constamment des occasions d'améliorer la réglementation en la modifiant ou par des lignes directrices, des buts non obligatoires et d'autres documents d'orientation qu'il distribue de temps à autre.

Sous-programme : Réglementation de l'énergie, surveillance de la conformité et d'exécution

Ce sous-programme permet à l'Office de rendre des décisions et de formuler des recommandations éclairées sur des questions et des demandes qui touchent la mise en valeur des ressources, les infrastructures énergétiques, le transport et le commerce de l'énergie,

ainsi que les activités connexes. En tant que tribunal de réglementation indépendant, l'Office sollicite activement l'apport des parties touchées par les décisions de réglementation qu'il rend, dans le cadre d'audiences publiques et d'autres activités visant la participation.

Par des vérifications de la conformité tenant compte de la connaissance du risque, l'Office veille à l'application des exigences réglementaires et à la satisfaction des attentes qu'il formule, notamment dans les conditions dont il assortit les autorisations. Ses activités de surveillance de la conformité et d'application de la réglementation s'articulent autour de sept programmes : l'intégrité, la gestion des urgences, la gestion de la sûreté (qui comprend la prévention des dommages), les volets financier et économique, le respect des droits et des intérêts, la sécurité et la protection de l'environnement. Ces activités permettent à l'Office de tenir les parties réglementées responsables de produire des résultats dans l'intérêt public canadien. L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes; il s'agit d'un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
33,6	38,6	38,9	36,7

Ressources humaines (équivalents temps plein - ÉTP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
251,5	249,2	249,2

Résultats attendus du programme de réglementation de l'énergie	Indicateurs de rendement	Objectifs
Exécution des activités réglementées en conformité avec les exigences réglementaires	Nombre d'inspections effectuées durant l'exercice	150
	Pourcentage des activités planifiées de vérification de la conformité	100%
	Nombre d'audits exhaustifs effectuées durant l'exercice	6

Résultats attendus du programme de réglementation de l'énergie	Indicateurs de rendement	Objectifs
Cadre de réglementation exhaustif	Élaboration et examen d'un plan d'amélioration constante de la réglementation	Examen annuel
	L'Office s'emploie à cerner les lacunes de la réglementation et les enjeux liés à celle-ci, et suit l'évolution des pratiques exemplaires se rattachant au cadre de réglementation actuel.	Un projet de recherche par année

Résultats attendus du sous-programme de réglementation énergétique, de surveillance de la conformité et d'exécution	Indicateurs de rendement	Objectifs
Examen équitable et transparent des demandes d'autorisation	Pourcentage des appels judiciaires fructueux liés à l'équité ou à des principes de droit	Zéro
Examen des demandes dans les délais prévus	Pourcentage des décisions rendues dans les délais d'exécution prescrits par la loi	100 %
Obligation pour les sociétés réglementées de produire des résultats dans l'intérêt public canadien	Pourcentage des situations de non-conformité traitées par l'Office	100 %

Faits saillants de la planification

Les faits saillants de la planification présentent les principales priorités de l'Office pour l'exercice 2013-2014. Pour veiller à la réalisation de son **programme de réglementation de l'énergie**, l'Office :

- mettra en œuvre les modifications apportées à la Loi sur l'ONÉ par la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*;
- conclura son plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement;
- poursuivra son travail visant à réduire la bureaucratie.

Pour assurer un **cadre de réglementation exhaustif**, l'Office :

- clarifiera ses exigences relatives aux systèmes de gestion relevant du *Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres*;
- précisera ses exigences en matière de prévention des dommages en vertu de la Loi sur l'ONÉ;
- révisera son règlement d'application pour ce qui est des importations et des exportations;
- élaborera et mettra en œuvre un mécanisme de sanctions administratives pécuniaires;
- précisera ses attentes à l'égard des sociétés réglementées concernant les opérations d'exploration et de mise en valeur des ressources en préparant des lignes directrices;
- uniformisera ses outils de surveillance pour vérifier et exiger la conformité des sociétés aux exigences durant l'exploration et la mise en valeur des ressources, en améliorant son programme de vérification de la conformité.

Pour assurer des **examens équitables et transparents des demandes d'autorisation** et le **respect des délais pour les examens des demandes**, l'Office :

- surveillera les échéances et utilisera des outils améliorés pour le suivi des demandes;
- réalisera des gains en efficience dans le traitement des demandes d'autorisation, afin de veiller au respect des délais d'exécution prescrits par la loi en :
 - améliorant le traitement des demandes relatives aux importations et exportations pour prendre en compte les modifications apportées à la partie IV de la Loi sur l'ONÉ par l'adoption de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*;
- sollicitera le concours du Groupe chargé des questions foncières sur les questions liées à la réglementation;
- poursuivra ses efforts pour mériter la confiance des populations du Nord et pour bâtir sa crédibilité auprès des organismes de la région grâce à une invitation continue à participer à ses travaux.

Pour veiller au respect de l'**obligation pour les sociétés réglementées de produire des résultats dans l'intérêt public canadien**, l'Office :

- accroîtra le nombre d'inspections durant l'exercice, de 100 à 150;
- augmentera le nombre d'audits exhaustifs durant l'exercice, de 3 à 6;
- améliorera la collecte et l'analyse des données pour perfectionner les rapports sur le rendement en matière de sécurité et d'environnement.

Les activités ci-dessus visent à permettre l'atteinte des résultats attendus pour le programme de réglementation de l'énergie, soit de réaliser des activités réglementées en conformité avec les exigences réglementaires.

Programme : Information sur l'énergie

Grâce à ce programme, l'offre et la demande, la production, la mise en valeur, le transport et le commerce de l'énergie sont analysés pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la population canadienne. L'Office utilise ces renseignements sur l'énergie pour offrir des conseils sur les enjeux énergétiques importants, pour rendre des décisions éclairées et pour produire des études disponibles au grand public sur les tendances, les événements et les enjeux dans ce secteur qui pourraient influencer sur la demande et l'offre d'énergie ainsi que sur les marchés de l'énergie canadiens.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
7,8	8,1	7,8	7,8

Ressources humaines (équivalents temps plein - ÉTP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
57,5	56,9	56,9

Résultats attendus du programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
La population canadienne bénéficie de l'analyse et de l'information en matière d'énergie	Nombre de consultations de la section du site Web de l'Office renfermant de l'information ou des documents sur l'énergie durant l'exercice	≥ 500 000

Faits saillants de la planification

Le programme d'information sur l'énergie de l'exercice 2013-2014 sera différent, puisqu'il tiendra compte des modifications apportées à la partie IV de Loi sur l'ONÉ, qui définissent le processus à suivre pour la réglementation des exportations et des importations d'énergie. Les modalités du programme de l'Office sont en cours de révision, pour les rendre conformes au nouveau mandat qui découle de la loi. Afin d'assurer le succès de ce programme, l'Office continuera de suivre l'évolution des marchés énergétiques, de recueillir et de publier des statistiques sur ces marchés et de publier des études pour informer la population canadienne sur les marchés de l'énergie. Ces études comprennent ce qui suit :

- *L'avenir énergétique du Canada à l'horizon 2037* – rapport détaillé qui examine les tendances en matière d'offre et de demande énergétiques au Canada;
- *La productibilité à court terme de gaz naturel 2013-2015* – analyse des tendances en matière de découvertes et de mise en valeur des ressources de gaz naturel;
- d'autres rapports examinant différents aspects de l'évolution des marchés énergétiques au Canada.

Programme : Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes de services sont les suivants : gestion et supervision; communications; services juridiques; gestion des ressources humaines; gestion financière; gestion de l'information; technologie de l'information; services fonciers; équipements, acquisitions; voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
21,0	20,2	18,8	18,8

Ressources humaines (équivalents temps plein - ÉTP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
118,6	117,5	117,5

Faits saillants de la planification

Pour assurer que l'Office a la capacité nécessaire pour remplir efficacement son mandat, l'Office :

- fera la promotion de méthodes de gestion stratégiques, en mettant en œuvre la Stratégie des personnes 2013-2016 axée sur le recrutement et le maintien en emploi;
- mettra en œuvre le cadre de ressourcement en matière de réglementation;
- renforcera son processus de planification intégrée pour mieux affecter les ressources financières et humaines aux activités et aux résultats;
- renforcera les processus de gestion du risque et leur intégration à la planification stratégique de l'Office;
- gèrera le déménagement de ses bureaux de Calgary en 2014 de façon à réduire au minimum les dérangements pour ses clients et son personnel.

Section III

Renseignements supplémentaires

Principaux renseignements financiers

État prospectif condensé des opérations et état condensé de la situation financière
(en millions de dollars)

Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)

	Variation en dollars	Prévisions 2013-2014	Résultats estimatifs 2012-2013
Total des charges	(1,1)	76,1	77,2
Total des produits	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant financement et transferts du gouvernement	(1,1)	76,1	77,2
Situation financière nette	(0,1)	(3,9)	(3,8)

État prospectif condensé de la situation financière (en millions de dollars)

Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)

	Variation en dollars	Prévisions 2013-2014	Résultats estimatifs 2012-2013
Total net des passifs	(2,8)	15,8	18,6
Total net des actifs financiers	(3,0)	5,8	8,8
Dette nette	0,2	10,0	9,8
Total des actifs non financiers	0,1	6,1	6,0
Situation financière nette	(0,1)	(3,9)	(3,8)

États financiers prospectifs

Ces faits saillants financiers ont été préparés de manière prospective afin de renforcer la reddition de comptes et d'améliorer la transparence et la gestion financière. Les montants présentés ci-dessus diffèrent de ceux des tableaux des sections I et II du présent document, qui sont calculés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie.

L'État des résultats prospectif et les notes y afférentes sont disponibles sur le site Web de l'Office⁹.

Liste des tableaux renfermant des renseignements supplémentaires

Tous les tableaux renfermant les renseignements supplémentaires en format électronique pour le *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014* sont disponibles sur le site Web du Secrétaire du Conseil du Trésor du Canada¹⁰.

- ▶ L'écologisation des opérations du gouvernement
- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT) de moins de cinq millions de dollars
- ▶ Sources des revenus non disponibles
- ▶ Vérifications internes et évaluations pour les trois exercices à venir

Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*. Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances¹¹.

⁹ <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/rprt/plnprtt/plnprtt-fra.html>

¹⁰ <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/rprt/plnprtt/plnprtt-fra.html>

¹¹ <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>

Section IV

Autres sujets d'intérêt

Pour nous joindre

Adresse:	Office national de l'énergie 444, Septième Avenue S.-O. Calgary, Alberta T2P 0X8
Courriel:	info@neb-one.gc.ca
Internet:	http://www.neb-one.gc.ca
Téléphone:	403-292-4800
Numéro sans frais:	1-800-899-1265
Télécopieur:	403-292-5503
Télécopieur, sans frais:	1-877-288-8803
TTY (téléscripteur):	1-800-632-1663

Renseignements supplémentaires

Normes de service de l'Office

Le système de mesure de l'Office est constitué de normes de prestations ou d'échéanciers pour les principaux services. L'atteinte avec régularité des objectifs en ce qui a trait aux normes de service et de maintien de la qualité des services illustre l'engagement de l'Office à rendre ses processus de réglementation efficaces et efficaces.

Le lecteur trouvera de plus amples renseignements sur les normes de service de l'Office sur son site Web.¹²

Plan stratégique de l'Office

Le plan stratégique triennal de l'Office est disponible dans le site Web de l'Office.¹³

12 Les normes de services sont disponibles sur le site Web de l'Office sous la rubrique « Au sujet de l'Office et de sa gouvernance ». <http://www.neb-one.gc.ca>

13 Le plan stratégique de l'Office est disponible sur son site Web sous la rubrique « Au sujet de l'Office et de sa gouvernance ». <http://www.neb-one.gc.ca>